

Le château d'Antoing

Le château d'Antoing, connu pour la plupart mais dont l'histoire échappe à chacun, est un somptueux château de style néogothique installé dans la région du Hainaut et qui prend place en ces lieux au Moyen-Âge. Cette bâtisse, qui constitue aujourd'hui une résidence privée, que l'on peut toutefois visiter, est un lieu emblématique de la ville d'Antoing et a assisté à nombre d'événements importants durant ces derniers siècles. Nous voudrions vous le faire découvrir à travers un bref résumé. Bonne lecture.

Pourquoi un château à Antoing ?

Il est fait mention d'une motte castrale en ces lieux depuis le premier siècle de notre ère. Les Romains s'y seraient installés du fait des difficultés navigables au niveau du «trou d'Antoing», un lieu où la dénivellation est plus importante qu'ailleurs. Les Romains firent de ce lieu un «point relais» afin de pouvoir s'y arrêter et de permettre un ravitaillement.

Un rôle essentiellement religieux à ses débuts

Dès le VIIème siècle, l'enceinte du château abritait une communauté de moines grâce à l'initiative présumée de l'évêque de Maastricht de l'époque, plus connu sous le nom de Saint-Amand. En effet, il avait apparemment établi une *cella*, autrement dit un petit monastère, dans l'enceinte du *castrum*. Deux siècles plus tard, après que ce monastère ne soit devenu une dépendance de l'abbaye bénédictine de Lobbes en 889, les moines seront chassés momentanément du château avant d'en être écartés définitivement en 959 par Saint-Brunon, du fait que le châtelain de l'époque agrandissait sa résidence aux dépens des moines.

Le témoin de grands événements

Au milieu du XIVème, sous le régime des Melun, une des trois familles importantes ayant possédé le château, la guerre de Cent Ans se fait pressentir entre le roi de France et d'Angleterre de l'époque, respectivement Philippe VI de Valois et Edouard III. Tentant de faire prospérer la paix, Jehan de Melun, un protagoniste important de l'histoire d'Antoing, fait de son prestigieux château le spectateur d'une conférence entre les différents délégués du roi de France et d'Angleterre. Cet entretien durera 10 jours à compter du 1er août 1341. Des lettres datant du 12 août 1341 attestent de cette trêve qui sera prolongée jusqu'à la Saint-Jean.

Le château fut le théâtre de la naissance de la résistance contre l'Inquisition, qui est un tribunal spécial de l'époque qui connaissait des affaires en matière d'hérésie. Dans la région d'Antoing, des chambellans qui s'étaient d'ailleurs préalablement rassemblés au château, obtinrent l'appellation de «gueux» car ils désiraient obtenir l'abolition d'édits allant contre les protestants. Cependant, le tribunal avait aussi déjà traité des affaires commises sur le territoire du Hainaut notamment celle survenue dans la ville d'Elouges, aujourd'hui située à proximité de la ville de Dour. La supposée hérétique y aurait été abjurée le 13 juillet 1548. Un autre n'aura pas eu sa chance. En effet, le 22 décembre 1548 à Mons, Nicolas Larchier, soupçonné d'hérésie, fut brûlé vif.

Antoing, une affaire de femmes ?

A deux reprises, le château d'Antoing est passé d'une famille à une autre par voie féminine. Lorsque le château passe des mains des Antoing aux Melun, et lorsque la baronnie revient finalement dans le patrimoine de la famille de Ligne.

Ces cas pourraient paraître isolés lorsque l'on sait qu'à cette époque, la position de la femme « battait de l'aile » au sein d'une société de plus en plus patriarcale. Cependant, même s'il est vrai que les femmes étaient souvent écartées de l'héritage, notamment par la règle selon laquelle l'aîné a l'avantage et qui a écarté la tradition franque qui se faisait beaucoup plus égalitaire entre les hommes et les femmes ; en effet, lorsque l'unique descendant s'avérait être une femme et qu'il ne pouvait donc y avoir aucune contestation, la femme devenait héritière. De plus, par la suite, si elle se mariait ou était déjà mariée, la transition du bien dans son patrimoine était d'autant mieux perçue. Par contre, en cas de possibles contestations, par exemple lorsqu'un héritier mâle pouvait prétendre au titre, ce dernier qui obtenait le bien en question.

